

PROGRAMME OPERATIONNEL MED

CYPFIRE 2G-MED09-070

Rapport de mise en route (démarrage)

Procès-verbal N°1

Réunion du 21 et 22 Juin 2010 à Florence, Italie

La première réunion du projet CypFire « Barrières vertes de cyprès contre l'incendie : une solution faisable, écologique et économique pour sauvegarder les régions méditerranéennes » s'est tenue au siège de l'IPP, Aire de Recherche CNR de Florence, Via Madonna del Piano 10, 50019 Sesto Fiorentino.

Ont participé à la réunion :

AAF, Chef de File Salvatore Marranca, Giuseppe Di Miceli

IPP: Paolo Raddi, Anna Romagnoli (nommée secrétaire de la réunion), Gianni Della Rocca, Giovanni Torraca et Claudine Andreoli

PS : Giovanni Pacini, Loretta Cherubini, Riccardo Farnetani

ONF: Gaël Bardou, délégué par Olivier Louis

IMELSA : Bernabé Moya, délégué par Alvarez Carbonell Salvador, José Moya

TEI : Andreas Doulis, délégué par Evangellos Kapetanakis

MGARR : Paul Vella, délégué par Christine Lewis, Eluan Vella

Le Dr. Miranda (ANF, Algarve, Portugal) avait annoncé qu'il n'était pas en mesure d'être présent à Florence.

A 14H30 du 21 Juin 2010 constatant la validité de la réunion par la présence de 7 titulaires et délégués des U.O. sur les 8, le Chef de File (CdF) présente l'Ordre du Jour :

Lundi 21 Juin

- 14.00 Ouverture de la 1ère Réunion CypFire
- 14.15 Présentation du Chef de File (S. Marranca) et des partenaires
- 14.45 Présentation du projet CypFire (P. Raddi)
- 15.45 Attribution aux partenaires des engagements inclus dans le projet
- 16.30 Coffee Break
- 17.00 a) Constitution du Comité de Pilotage et présentation de la réglementation du CdP
b) Si cela est possible, constitution du Comité Technico-Scientifique
- 17.30- 18.00 Calendrier des réunions futures et choix des localités

Mardi 22 Juin

- 9.00 Présentation des documents utiles pour la gestion du CypFire
- 9.30 Lecture des aspects administratifs indiqués dans le projet pour chaque partenaire et subdivisés par année
- 10.30 Coffee Break
- 11.00 Premières nécessités établir
 - a) une liste officielle du personnel qui participera au projet
 - b) la constitution d'un "timesheet" pour chaque personne afférente à chacun des partenaires (voir le fac-simile)
 - c) le choix des contrôleurs de 1er niveau et leur validation de l'Autorité Nationale, si nécessaire

- 11.30 Modalités de la gestion administrative, de suivi et de contrôle
 - a) rôle de CdF et ses désignations (coordinateur, gestionnaire financier)
 - b) éligibilité des dépenses: frais de personnel, biens durables et consommables, missions, prestations de service, expertises externes, promotions et publications frais généraux et autres
 - c) dépenses NON éligibles
 - d) rapport de mise en route (démarrage), rapport d'avancement des activités et financier
 - 12.30 Présentation des dépenses et leur remboursement
 - a) les dates pour demander les remboursements (celles-ci sont indiquées dans la convention)
 - b) l'usage du PRESAGE CTE pour les rapports d'activité exécutée et pour l'insertion des dépenses
 - c) diagramme des remboursements ("financial flow")
 - d) l'Espagne et le Portugal ont besoin de la validation des dépenses certifiées par le responsable de l'Autorité Nationale
 - 13.30 Questions diverses comme le rapport avec les Pays Associés, éventuels changements des responsables ou des adresses, etc.
 - 14.00 déjeuner offert par l'IPP
- 14.30 départ vers la Gare de Florence, l'Aéroport ou les Hôtels

1. Présentation du CdF et des partenaires

Le CdF, Salvatore Marranca, présente ses plus cordiales salutations aux partenaires CypFire et annonce que le CypFire a démarré depuis le 1^{er} Juin 2010 ainsi que le Contrat de subvention qui n'a pas encore été ratifiés.

Le CdF excuse l'ensemble des 4 Pays Associés (HUI, CES, INRGREF et ISA) n'ayant pas encore signé une éventuelle convention avec les partenaires MED.

Tous les partenaires présentent brièvement les activités de leurs institutions.

2. Présentation du projet CypFire

P.Raddi de l'IPP présente le projet CypFire (voir l'annexe 2) et sa structure de coordination, le plan de travail, les financements pour chaque partenaire, le rapport d'avancement subdivisé par semestre, comment évaluer la quote-part pour chaque semestre et pour chaque partenaire. P.Raddi illustre aussi les critères de sélection du projet CypFire employés par le Comité de Sélection pour indiquer les points faibles et leur chercher une amélioration pendant les 3 années du projet.

2. Attribution aux partenaires des engagements dans le projet

Le CdF a attribué aux partenaires l'engagement de la responsabilité pour chacune des composantes et des phases. Il a aussi indiqué le plan de travail de chacun. En particulier :

Composante de communication

Le partenaire responsable est l'IMELSA, il utilisera la collaboration de tous les partenaires et ceux des Pays associés. Cette composante se base sur la mise en œuvre d'une série d'actions permanentes de communication entre les partenaires, les utilisateurs et les institutions publiques et privées. Tous les partenaires sont intéressés à la dissémination des résultats, à la publication de rapports techniques, brochures, livres et à la mise en réseau de toutes les informations (voir le site www.cupressus.org). IMELSA, AAF et IPP organiseront 2 « Summer school » pour 15-20 personnes sélectionnées par un avis public.

Composante de gestion

Le partenaire responsable est l'IPP avec la collaboration de tous les partenaires. La composante est basée sur 2 phases :

La première phase touche les aspects de gestion du projet (rapport d'activité, opportunité des dépenses, certification, demandes des remboursements) Le CdF entend réunir les partenaires tous les 4-6 mois et rédiger un rapport d'activité sur le suivi du projet.

La seconde Phase touche surtout la vérification des dépenses soutenues, leur conformité avec le plan de travail et l'activité des contrôleurs de 1^{er} niveau. Le CdF contrôlera si les dépenses sont cohérentes avec le plan d'activité, l'IPP devra aussi donner son opinion sur la conformité, la transparence et la cohérence des dépenses.

Composante 1 Cette composante comprend 4 phases :

1^{ère} Phase : Rôles des caractères morpho physiologiques sur l'inflammabilité du cyprès ; elle est coordonnée par TEI. La majorité des partenaires étudieront les caractères qui favorisent le risque d'incendie. Tous les partenaires devront fournir des données sur les effets de l'aridité prolongée, sur la production de résine, huiles essentielles, terpènes volatiles, sur l'effet de l'âge, sur la capacité d'auto émondage des 50 clones employés dans les aires expérimentales.

2^{ème} Phase : Evaluation de l'effet du vent sur l'incendie ; elle est coordonnée par l'IPP. Tous les partenaires devront envoyer à l'IPP les données sur la réduction de la vitesse du vent due à la barrière de cyprès et à l'oxygénation, sur le préchauffage du matériel à proximité de l'incendie et sur le transport des fragments incendiés.

3^{ème} Phase : Etudes de la litière et son influence sur l'incendie ; elle est coordonnée par TEI. Tous les partenaires devront étudier les caractères de la litière, qui peuvent réduire la progression du feu (densité et compacité de la litière, humidification, minéralisation, pH, germination des graines, présence du sous-bois, etc.). Le travail de recherche touche les aires démonstratives et les cyprès adultes par pays, y compris les Pays Associés.

4^{ème} Phase : Organisation des modalités de capitalisation des résultats obtenus dans les précédentes phases de cette composante. L'IPP est le responsable de cette phase, qui sera basée sur des réunions, entre les partenaires et les usagers, au niveau local et régional. L'objectif est de sensibiliser les institutions publiques et les citoyens qu'une barrière de cyprès peut limiter les dégâts causés par les incendies.

Composante 2 est subdivisée en 3 phases :

1^{ère} Phase : coordination des aires pilotes, elle est sous la responsabilité de l'AAF. Tous les partenaires sont intéressés. Chaque année, cette phase prévoit dans les aires pilotes une série d'actions : inventaire des plantes vivantes, leur état sanitaire et croissance, présence du sous-bois, coûts pour maintenir « net » le terrain dans les aires pilotes et dans les traditionnelles coupures de combustible.

2^{ème} Phase toujours coordonnée par AAF qui évalue les parcelles démonstratives dans tous les pays MED, y compris la Turquie. Le résultat final est de sélectionner les « meilleurs » clones pour chaque localité.

3^{ème} Phase est coordonnée par l'IPP et concerne l'analyse des coûts/bénéfices entre les barrières de cyprès et les coupures de combustible existantes. Tous les partenaires devront participer et leurs données devront être envoyées à l'IPP pour l'élaboration des résultats.

Le partenaire IPP devra établir tous les protocoles de travail avant la fin de juillet 2010.

Attention : tous les partenaires sont engagés à envoyer à l'IPP l'inventaire de toutes les plantations expérimentales de cyprès (plan cadastral de la localité, carte de l'aire pilote avec la disposition des clones, des plantes vivantes, l'état sanitaire, etc.)

4a. Constitution du Comité de Pilotage (CdP)

A l'unanimité, il a été décidé que tous les partenaires CypFire devront être représentés dans le CdP et que les représentants des Pays Associés peuvent être présents aux réunions mais seulement comme observateurs.

Comité de Pilotage

AAF Salvatore Marrassa

IPP Paolo Raddi
PS Giovanni Pacini
ONF Gaël Bardou
IMELSA Bernabé Moya
ANF Antonio Mirando
TEI Evangelos Kapetanakis
MGARR Paul Vella

Le CdF lit le Règlement du CdP. Le document est présenté ci après :

Règlement interne du Comité de Pilotage

Modalité concernant les réunions : Le Chef de File convoque aux réunions en lieu et date qui seront instituées au point 5 de cette réunion (Florence 21/06/10) pour réduire au minimum les absences. La réunion finale est prévue en Corse en 2013.

Si il intervient un problème entre partenaires, le Chef de File peut provoquer une réunion extraordinaire du Comité de Pilotage.

La réunion est validée quand le nombre de participants (entre titulaires et délégués autorisés) est supérieur aux 50% des votants.

Fréquence des réunions: au moins une réunion par an. L'assemblée CypFire a retenu comme opportun de prévoir une par semestre jusqu'en fin Mai 2013.

Désignation des représentants légaux et conditions de la délégation:

- Les représentants légaux peuvent déléguer leur participation aux réunions à des remplaçants avec seulement une délégation écrite qui les autorise à prendre les décisions en leur nom ;
- toutes les délibérations et les décisions seront prises à la majorité;
- à parité de vote, la décision appartiendra au Chef de File, toutefois il devra toujours chercher le consentement des partenaires.

Gestion des conflits internes: il est du devoir du Comité de Pilotage d'évaluer les désaccords entre les partenaires ou entre partenaire et Chef de File. Si toutefois, la controverse ne peut être résolue par le Comité, la question sera transmise à l'Autorité de Gestion.

Modalité pour rédiger et approuver le procès-verbal: le procès-verbal du Comité de Pilotage sera rédigé dans son ensemble directement à la fin des réunions par le secrétariat désigné. Le procès-verbal dans sa rédaction complète en français sera envoyé par poste électronique à tous les partenaires pour les corrections et les précisions. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation au cours de la réunion suivante.

Si une décision sur les sujets traités au cours de la réunion s'avère urgente, il peut être fait une dérogation et sera approuvée séance tenante

Dispositifs de contrôle sur la qualité des résultats et sur la coopération: le Comité de Pilotage devra contrôler attentivement que la mise en route et le déroulement du projet se réalise de manière parfaitement partenariale. Pour ce contrôle, déjà dans la phase de structuration du projet CypFire, les partenaires ont décidé de se nantir d'une structure (constitué au coup par coup d'experts) avec l'objectif de définir les dispositifs adéquats de contrôle tant de la qualité des résultats que du niveau de coopération entre les partenaires.

Secrétaire

Chef de file

Le Chef de File demande que les partenaires lisent le règlement et indiquent commentaires et corrections. L'approbation du règlement du Comité de Pilotage sera effectuée lors de la prochaine réunion. Puis le règlement sera transmis pour un avis à la STC (Secrétariat Technique Conjoint).

A partir de ce moment le procès-verbal de CypFire sera conforme à celui du CdP.

4b. Constitution du Comité Technico-Scientifique (CTS)

Le CdF propose la constitution du CTS parce qu'il est nécessaire d'avoir une évaluation externe de l'activité et des résultats du CypFire. Le CdF invite tous les partenaires à indiquer des personnalités, qui devront bien représenter l'économie, la recherche et la politique de leur pays. Le CTS sera nommé lors de la prochaine réunion.

5. Calendrier des réunions et choix de la localité

Le CdP a décidé que chaque réunion du CypFire sera articulée en trois journées :

Le premier jour : réunion des partenaires et du CdP

Le deuxième jour : visite des champs expérimentaux et le soir rencontre avec les autorités publiques et privées de la région

Le troisième jour : cours de mise à jour ou de formation.

Tous les partenaires ont montré leur intérêt à organiser ces réunions pour promouvoir l'utilisation des barrières de cyprès contre l'incendie, la sensibilisation des populations et des institutions régionales.

La proposition des réunions peut être la suivante, qui pour le moment indique le mois et l'année de la réunion

Partenaires organisateurs	Dates prévues
PS	Octobre 2010
AAF	Mai 2011
TEI	Octobre 2011
MGARR	Avril 2012
IMELSA	Septembre 2012
ONF (Réunion finale du CypFire)	Mai 2013

Parce que les Pays Associés ne sont pas présents, le CdP devra leur demander s'ils ont des problèmes pressants sur les incendies, tels que de considérer utile de faire une réunion dans un de leurs pays. Dans ce cas la demande d'une réunion dans les Pays Associés doit être soumise à l'Autorité de Gestion (AUG).

Mardi 22 Juin 2010

6. Présentation des documents utiles pour la gestion du CypFire

La réunion commence à 9H. Le CdF présente aux partenaires les documents utiles pour la gestion du projet, qui sont dans le CD préparé par l'IPP et les annexes 3 et 4. Le CdF lit tous les aspects administratifs pour chaque partenaire subdivisés en 7 semestres.

7. Premières nécessités

Le CdF présente les premières nécessités qui devront être satisfaites immédiatement :

7a. Une liste officielle du personnel qui participera au CypFire. Cette liste peut changer avec les années (voir l'exemple dans l'Annexe 6).

7b. Chaque partenaire doit constituer une « Feuille de présence mensuelle » (timesheet) pour chacune des personnes mentionnées dans la « liste officielle » (voir l'Annexe 7).

7c. Le choix des contrôleurs de 1^{er} niveau (CPN). Il faut demander au responsable Med national la procédure. Mais il y a 2 possibilités : la première est basée sur un contrôle interne, la deuxième sur un CPN externe. Dans ce dernier cas on a besoin de 3 devis, le plus favorable accompagné d'une documentation particulière et signée, il doit être envoyé pour validation au responsable Med au niveau national ou, si nécessaire, à l'Autorité nationale. Les deux à trois mois sont nécessaires pour toute l'opération.

8. Modalités de la gestion administrative, de suivi et de contrôle

8a. A tous les partenaires, il a été illustré le rôle du CdF selon le Contrat de subvention.

Le CdF a nommé Paolo Raddi comme coordinateur du CypFire, parce que P.Raddi a été le CdF des projets Interreg CypMed et MedCypre. Cette nomination a été acceptée à l'unanimité par le CdP. En considération des nombreuses difficultés administratives et bureaucratiques P.Raddi donnera sa réponse lors de la prochaine réunion du CypFire.

Le CdP invite le CdF à nommer le gestionnaire financier, qui sera ratifié à la prochaine réunion.

8b. Le CdF invite tous les partenaires à lire avec attention les « Notes d'orientation – Contrôle de 1^{er} niveau » sur les frais de personnel, les biens consommables, les missions, les prestations de service, les engagements des expertes externes, la promotion et les publications et les frais généraux.

A cause de la très grande difficulté pour calculer la quote-part de biens durables le CypFire n'a pas considéré cette catégorie de dépenses. Ainsi les frais généraux sont très réduits.

Le CdF rappelle à tout le monde que l'achat, des biens consommables et des autres services, a besoin de 3 appels d'offres comparables provenant de différents fournisseurs. Toutes les offres devront indiquer correctement le « nom du projet ». Il en est de même sur toutes les factures le « nom du projet » doit y figurer.

8c. Pour connaître les dépenses non éligibles on doit consulter les « Notes d'orientation »

8d. Les rapports de mise en route, d'avancement des activités et financiers devront être envoyés dans les 2 mois à partir de la fin de chaque semestre, comme indiqué dans le Contrat de Subvention

9. Présentation des dépenses et leur remboursement

9a. Les dates pour demander les remboursements sont indiquées dans le Contrat de Subvention. En général, il y a une demande de remboursement pour chaque semestre

9b. Le CdF invite tous les partenaires à apprendre l'usage du Presage CTE pour bien gérer les aspects financiers et ceux scientifiques. Les dépenses devront être insérées le plus tôt possible et réparties dans les différentes composantes et phases.

9c. Le diagramme des remboursements (« financial flow ») est illustré dans les particuliers et discuté. L'usage du Presage CTE semble présenter quelque difficulté au début, mais il est aussi un

utile moyen de travail. Le CdF rappelle que l'Espagne et le Portugal ont besoin de la validation de leurs dépenses certifiées par le responsable de leur Autorité Nationale.

10. Questions diverses

10a. Rapports avec les Pays Associés. Pour avoir une collaboration active des Pays Associés (Tunisie, Israël, Turquie et Portugal-Lisbonne) on doit chercher à les intéresser au projet. Le CdP suggère de dresser une convention avec eux sur un sujet utile au CypFire, qui n'est pas traité par les partenaires Med. Le financement de ces conventions doit être trouvé dans les financements nationaux.

10b. Changements de responsables et/ou d'adresses. Il existe quelques changements.

- MGARR Christine Lewis a été déplacée vers une autre mission. Le maire de Mgarr Paul Vella sera le nouveau responsable légal de Mgarr et Eman Vella le coordinateur local.
- AAF La Région Sicile est en train de réorganiser ses Départements : le Dipartimento Forestale va devenir un « Assessorato Territorio ed Ambiente. Dipartimento Comando Forestale », mais le représentant légal et le coordinateur local reste le même (Dr. Salvatore Marranta) qui est aussi le CdF du projet.
- ONF Le représentant légal, Olivier Louis, a nommé comme coordinateur local le Dr. Gaël Bardou.

Le CdP a pris note de ces changements et à l'unanimité les accepte. Ils seront aussi communiqués au STC Med.

11. Recommandations

11a. Chaque partenaire doit prendre en considération toutes les requêtes du CdF, du Coordinateur et du CdP et y répondre dans les plus brefs délais possibles.

11b. Tous les partenaires sont invités à nommer les contrôleurs de 1^{er} niveau le plus rapidement possible.

11c. Il est nécessaire de préparer l'Ordre de Service avec la liste du personnel qui est mis à disposition du projet.

11d. Préparer le Feuille de présence mensuelle (Timesheet) pour chaque personne, qui travaillera sur le projet.

11e. Tous les partenaires devront commencer à bien utiliser le Presage STC.

11f. Il est nécessaire que chaque partenaire communique au CdF si il est en état de dépenser toute sa quote-part établie pour chaque semestre.

11g. Il est vivement recommandé de lire avec attention tous les documents mis dans le CD et ceux téléchargés sur <http://www.programmemed.eu/telechargements.html>

La réunion se termine à 14 H le 22 Juin 2010.

La secrétaire

(Anna Romagnoli)

Le Chef de File

(Dr. Salvatore Marranta)